

MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 24 AOUT 2026

Séance du 24 août 2026, l'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre août, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Convocation : Vendredi 14 août 2026 Affichage : Vendredi 14 août 2026

Présents : Laure FLEURY, Jacques CHORIER, Marie-Pierre RAVEAUD, Christelle MARTIN, Alice FAURE, Benoit TERRIER, Thierry THOMAS, Martine BILLONNET

Excusés : Julien CHARNAY, Benoit VOUILLON, Océane CHEVRIER.

Secrétaire de séance: Martine BILLONNET

L'approbation du PV du 07/07-2026 se fera lors du prochain conseil

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la nouvelle secrétaire de Mairie
- Retour sur le logiciel COSOLUCE
- Délibération de l'affectation de résultat 2025 suite erreur première délibération
- Convention Cadre CDG 71
- Voirie : Devis adressage des chemins communaux, programme voirie 2026, élagage
- Réseaux ENEDIS, Orange, Fibre
- Véhicule à changer suite refus de contrôle technique sur le SUZUKI
- Ecole : VMC, rentrée 2026
- Réseau d'eau Potable : Restrictions, visite des ouvrages avec les nouveaux élus,
- Approbation du RPQS
- PGSSE et Mise à jour du règlement de service de l'eau
- Réalisation d'une aire de stockage à Combrenot : Règlement d'exploitation à rédiger
- Plan communal de sauvegarde
- CPI : Reconnaissance des Bornes Incendies
- Vente parcelle AN 177
- Vente chemin des Jannauds après déclassement
- Tourisme : réfèrent tourisme et référents randonnées
- Proposition d'Escape Game sur Saint Cyr
- Retour de la réunion d'information relative au projet Eolien de MATOUR
- Questions diverses

Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie

La nouvelle secrétaire de mairie, Mme GEOFFRE Aurélie, en poste depuis le 15 juillet 2026, est présentée au Conseil municipal.Un tour de table permet à chacun de se présenter à elle. Elle se présente à son tour et évoque brièvement son parcours et sa prise de fonction au sein de la commune.

Retour sur le logiciel COSOLUCE

Mme le Maire explique que les heures de formation initialement prévues ont finalement été consacrées temporairement à la continuité du service, dans le cadre du dispositif « SOS secrétaire », notamment pour assurer le remplacement pendant l'absence de la secrétaire de mairie.

Elle précise que la formation au logiciel de facturation est désormais prévue à la fin du mois de septembre. Les factures d'eau ne pourront donc être traitées qu'à la fin septembre ou au début du mois d'octobre et seront adressées aux administrés au cours du mois d'octobre. Une information sera publiée à ce sujet sur l'application Panneau Pocket.

La secrétaire de mairie indique être satisfaite du logiciel, qu'elle trouve simple d'utilisation, intuitif et particulièrement bien adapté aux missions du poste. Pour une première prise de fonction, elle estime que le logiciel est simple d'utilisation, ce qui facilite sa prise en main et son apprentissage.

Délibération affectation du résultat 2025

Mme le Maire rappelle que suite à l'adoption du Compte Financier Unique il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2025.
La Délibération n°2026-30 du 02/06/2026 fixant le montant à inscrire au compte 1068 comporte une erreur.
Considérant les résultats du Compte Financier Unique 2025, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de clôture comme suit :

Données	Montants
Résultat de la section de fonctionnement 2025	277 398.45 €
Résultat de la section investissement 2025	- 64 274.14 €
Affectation à la section investissement du Budget Principal Commune 2026 au compte 1068	64 274.14 €
Nouveau résultat de la section fonctionnement à reporter au chapitre 002 du Budget Principal Commune 2026	213 124,31 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE REPARTIR le résultat de fonctionnement de 277 398.45 € constaté comme suit :**
  - **213 124.31 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté**
  - **64 274.14 € en recettes d'investissement au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés**

- **D'AFFECTER le résultat d'investissement de – 64 274.14 € en déficit d'investissement antérieur reporté au chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE nouvelle délibération d'affectation du résultat 2025.**

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Convention cadre avec le CDG 71

Mme le Maire rappelle que l'adhésion aux prestations proposées par le Centre de Gestion (CDG) entraîne le versement de cotisations obligatoires. Ces prestations permettent notamment à la commune de bénéficier d'un accompagnement en matière de rémunération, de gestion des carrières, de conseil juridique, ainsi que pour certaines statistiques et les relations avec France Travail.

La cotisation s'élève à 1,20 % de la masse salariale de la collectivité. À celle-ci s'ajoute la prestation de santé au travail, qui représente 0,55 % de la masse salariale.

Mme le Maire rappelle également qu'un devis avait été présenté précédemment pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le montant de cette prestation ayant été jugé relativement élevé, son acceptation avait été reportée.

Elle précise que cette prestation est désormais directement intégrée aux services proposés par le CDG et qu'elle est incluse dans le dispositif. La commune ne peut donc plus la dissocier des autres prestations.

Le coût total de l'ensemble des prestations est d'environ 1 700 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'accepter le devis proposé par le Centre de Gestion ;**
- **DONNE tout pouvoir à Mme le Maire et à ses adjoints pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Voirie : adressage, chemins communaux et élagage

Arrêt maladie de l'agent technique

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'agent technique, M. Guillaume DESPERRIER, est en arrêt maladie à compter du 22 août 2026 et jusqu'au 19 septembre 2026 inclus, à ce jour. Certains travaux prévus à son retour de congés devront donc être reportés. Le Conseil municipal décide d'attendre la mi-septembre afin de savoir si l'arrêt est prolongé et, si nécessaire, d'étudier les possibilités de remplacement temporaire de l'agent.

Adressage des chemins communaux et forestiers

Mme le Maire informe également le Conseil municipal qu'elle a rencontré des représentants commerciaux de La Poste au sujet d'une prestation portant sur la dénomination et l'adressage

des voiries communales, notamment des chemins forestiers. Elle explique que cet adressage pourrait faciliter l'intervention des services de secours, en leur permettant de localiser plus rapidement et plus précisément le lieu d'un éventuel sinistre.

Le devis présenté s'élève à 3 258 € TTC.

Après échanges, le Conseil municipal souhaite ne pas se prononcer pour le moment et décide de conserver le devis en attente.

Élagage

Mme le Maire demande à chaque conseiller municipal de repérer, dans son secteur et à proximité de son domicile, les endroits et parcelles où des travaux d'élagage ou d'entretien sont nécessaires. L'objectif est d'identifier les propriétaires concernés afin de leur adresser un courrier leur demandant de réaliser les travaux nécessaires. Mme le Maire rappelle qu'il est important d'aller au bout de la procédure et de la mettre en œuvre dans des délais raisonnables : courrier au propriétaire, mise en demeure en cas de non-intervention, puis, si nécessaire, réalisation des travaux aux frais du propriétaire. Un devis devra alors être établi et la somme pourra être recouvrée par le Trésor public. Mme le Maire souhaite que les premiers courriers soient envoyés au plus tard à la fin du mois de septembre.

Elle précise que, dans certains secteurs, des travaux sont en cours, mais que l'accès est rendu difficile, voire impossible, pour les ouvriers en raison de la végétation et des branches qui nécessitent d'être élaguées.

Chemins communaux

Mme le Maire indique que plusieurs secteurs nécessitent des travaux d'entretien sur les chemins communaux. Les conseillers municipaux chargés de la voirie sont invités à se réunir rapidement afin de faire un état des lieux des différents chemins concernés et de permettre l'établissement d'un devis au plus tard à la fin du mois de septembre.

Sinistre à la Croix des Jannauds

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'expert se rendra sur place le 10 septembre 2026 afin de constater les dommages. Un conseiller municipal sera présent lors de cette visite. La possibilité de déplacer légèrement la croix sera également étudiée, afin de limiter le risque qu'elle soit à nouveau endommagée par le passage d'un camion.

Réseaux ENEDIS, Orange et fibre

Fibre Orange

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'un câble de fibre optique, présent au sol depuis un certain temps, n'a toujours pas été réparé ni remis en état. Afin d'obtenir une intervention rapidement, un courrier recommandé sera adressé à XP Fibre, à Orange ainsi qu'au service numérique du Département pour demander la réalisation des travaux nécessaires.

ENEDIS

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les travaux réalisés par ENEDIS vont reprendre, notamment dans les secteurs de Vicelaire et de Pierranon. Un groupe électrogène sera installé pendant les travaux de raccordement, qui devraient durer deux jours au maximum.

Une fois les travaux terminés dans le secteur de Vicelaire, les travaux d'aménagement des plateformes destinées aux poubelles pourront reprendre.

Une question est également soulevée concernant l'emplacement actuel des poubelles, qui a notamment occasionné d'importantes nuisances olfactives au cours de l'été.

Véhicule de service

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le véhicule Suzuki actuellement utilisé par l'agent technique ne passe plus au contrôle technique.

Il est donc nécessaire de rechercher un nouveau véhicule adapté aux besoins du service, notamment pour circuler sur les chemins forestiers et permettre à l'agent technique d'effectuer ses différentes interventions, notamment sur le réseau d'eau.

Jacques CHORIER informe le Conseil municipal qu'il y aurait éventuellement la possibilité d'acquérir un véhicule de type 4x4 actuellement proposé par un garage, mais vendu directement par son propriétaire. Le prix serait d'environ 20 000 €.

Un conseiller indique avoir également repéré plusieurs véhicules à des prix plus abordables et avec un faible kilométrage. Il prendra contact avec les vendeurs afin d'obtenir davantage d'informations et en fera part au Conseil municipal.

Les différentes propositions seront étudiées avant toute décision.

École : rentrée 2026 et VMC

Effectifs scolaires

Mme le Maire informe le Conseil municipal que 24 élèves sont finalement prévus pour la rentrée, contre 26 initialement annoncés. Cette baisse permet de disposer d'une place supplémentaire dans le bus scolaire, qui pourra être utilisée en cas de besoin.

Radon et ventilation

Mme le Maire informe le Conseil municipal que des capteurs destinés à l'autocontrôle du radon ont été installés dans l'école. Ils devront être retirés le 15 septembre 2026 et transmis pour analyse. En fonction des résultats, le Conseil municipal décidera des éventuelles mesures à mettre en place. Des devis ont également été demandés pour l'installation d'une VMC dans l'école, notamment afin de contribuer à limiter les concentrations de radon. Le premier devis reçu s'élève à 9 509 €, montant jugé important.

Le Conseil municipal souhaite donc attendre la réception d'un second devis ainsi que les résultats de l'autocontrôle avant de se prononcer sur ces travaux.

Mme le Maire indique également qu'elle souhaite demander un devis à la société CARSO pour réaliser un nouveau dépistage du radon, le coût du précédent contrôle ayant été jugé particulièrement élevé.

La décision concernant l'installation d'une VMC dépendra de plusieurs éléments : le taux de radon mesuré dans les locaux, le coût de l'installation, mais également les perspectives d'avenir de l'école, qui pourraient être affectées par la volonté de l'Éducation nationale de regrouper davantage les classes au sein de groupes scolaires.

Communication avec les familles

Le Conseil municipal évoque également la transmission des horaires de bus aux familles, qui semble avoir été effectuée assez tardivement cette année. Il est souhaité qu'à l'avenir ces informations puissent être communiquées dès la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août, afin de permettre aux familles de s'organiser suffisamment à l'avance.

Il est également proposé que les documents concernant l'école, le service périscolaire et le transport scolaire soient systématiquement conservés en copie à la mairie, afin de pouvoir les retrouver facilement en cas de besoin.

Par ailleurs, afin de centraliser les échanges avec les familles, il est souhaité que les courriels destinés aux parents soient envoyés depuis l'adresse de la mairie plutôt que depuis l'adresse personnelle de l'agent chargé du transport scolaire.

Enfin, Mme le Maire demande qu'une projection des effectifs scolaires soit réalisée sur les trois à cinq prochaines années afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution des effectifs et les perspectives de l'école.

Réseau d'eau potable

Approbation du RPQS

Après lecture du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau, transmis par le Premier Adjoint et délégué à l'eau, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le RPQS du service de l'eau à l'unanimité.

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Sécheresse

Le Premier Adjoint et délégué à l'eau informe le Conseil municipal que, depuis le début de la période de sécheresse, le réseau d'eau communal doit être alimenté quotidiennement à partir du réseau interconnecté de la Loire. Environ 15 m³ d'eau sont ainsi introduits chaque jour afin de maintenir l'alimentation du réseau communal.

Mme le Maire souligne qu'actuellement seuls le Premier Adjoint et l'agent technique maîtrisent la procédure permettant d'alimenter le réseau communal à partir du réseau de la Loire. Elle souhaite donc qu'un autre conseiller municipal puisse être formé à cette procédure afin d'assurer un relais en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Le Premier Adjoint indique également qu'en raison de l'importance de la sécheresse cet été, la commune n'est désormais plus prioritaire pour être réalimentée par le réseau de la Loire. Il existe donc un risque que cette possibilité ne soit plus disponible si les réserves en eau venaient à devenir insuffisantes. Le Conseil municipal évoque la possibilité de rechercher de nouvelles ressources en eau, notamment au niveau des sources présentes sur le domaine communal, et d'étudier les possibilités de subventions pour financer d'éventuels travaux.

Mme le Maire informe également le Conseil municipal que le député Benjamin Dirx souhaite réunir les maires des communes afin d'échanger sur les conséquences de la sécheresse, qui pourrait devenir un phénomène récurrent. Il souhaiterait notamment que les communes puissent

disposer de réserves d'eau utilisables pour les besoins des services de secours ou pour l'abreuvement des animaux. Concernant cette dernière utilisation, certains conseillers s'interrogent sur la qualité de l'eau après une longue période de stagnation dans une réserve de grande capacité. En revanche, le Conseil municipal se montre favorable à la création de réserves d'eau destinées à faciliter la gestion des incendies et à répondre aux besoins des services de secours.

Les conseillers municipaux ayant participé à la visite des différents ouvrages du réseau d'eau communal se déclarent très satisfaits de cette journée. Celle-ci leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement des installations et de localiser les différents réservoirs et ouvrages présents sur la commune.

M. Jacques CHORIER, premier adjoint, informe le Conseil municipal qu'un contrôle des installations et de la gestion du service de l'eau par l'administration compétente est prévu le 3 septembre 2026.

Il indique également qu'un courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été reçu. Celui-ci demande à la commune de sensibiliser les administrés à la limitation de certains usages de l'eau, compte tenu du contexte de sécheresse et de la nécessité de préserver les ressources disponibles. L'ARS demande également à la commune de lui communiquer les décisions prises et les actions mises en œuvre afin de protéger les réserves en eau de la commune. Une réponse devra donc être apportée à ce courrier. Le Conseil municipal estime qu'il convient d'étudier les différentes mesures qui pourraient être mises en place avant de définir la réponse à transmettre à l'ARS. Par ailleurs, l'ARS demande à la commune d'engager une étude hydrogéologique et environnementale afin de mieux connaître et préserver les ressources en eau du territoire.

PGSSE et règlement du service de l'eau

Mme le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de rédiger plusieurs documents concernant le fonctionnement et la gestion du service de l'eau, notamment :

- le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- le règlement du service de l'eau.

Aire de stockage de Combrenot

Les travaux de l'aire de stockage de Combrenot étant désormais terminés, Mme le Maire indique qu'il convient de rédiger le règlement relatif à son utilisation. Ce règlement devra notamment préciser les tarifs ainsi que les conditions et modalités d'occupation.

Mme le Maire demande à la secrétaire de mairie de se renseigner sur les différentes possibilités de gestion et d'encaissement des paiements. Il faudra notamment déterminer s'il est nécessaire de créer une régie de recettes ou s'il serait préférable de passer par une facturation via le logiciel de comptabilité, avec émission d'un avis de paiement à l'occupant.

Un conseiller municipal propose également de compléter la signalétique installée sur le site par un QR code permettant aux utilisateurs d'accéder facilement aux informations concernant les conditions et modalités d'utilisation de l'aire de stockage.

Plan communal de sauvegarde

Mme le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit également être élaboré. Afin de faciliter sa rédaction, il est proposé de se rapprocher des services de la Préfecture afin d'obtenir une trame ou un modèle pouvant servir de base à la commune.

Défense incendie

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le SDIS est intervenu afin de contrôler les bouches et poteaux d'incendie présents sur la commune. Lors de ce contrôle, une bouche à incendie située à La Boisette n'a pas pu être localisée.

Le Conseil municipal envisage donc de renuméroter les différents équipements de défense incendie afin de faciliter leur localisation et leur identification par les Centres de Première Intervention (CPI) amenés à intervenir sur la commune.

Une éventuelle fuite a également été signalée sur un équipement situé chemin de Nurux. M. Jacques Chorier, Premier Adjoint et délégué à l'eau, se rendra sur place afin de vérifier la situation.

Vente de la parcelle AN 177

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal avait précédemment approuvé la vente de la parcelle cadastrée AN 177 à Mr DUPOIZAT David et Mme LARUE Aurélie. Afin de finaliser cette vente, il convient désormais d'établir la délibération correspondante et de prendre rendez-vous auprès du notaire à Charolles, pour procéder à la signature des actes nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la vente de la parcelle AN 177.

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Vente du chemin des Jannauds après déclassement

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal avait précédemment approuvé le principe de la vente du chemin des Jannauds. Une délibération avait été prise afin de lancer une enquête publique préalable au déclassement de ce chemin.

Elle précise qu'il convient désormais de prendre deux délibérations distinctes : la première pour approuver le déclassement du chemin des Jannauds du domaine public communal, et la seconde pour autoriser sa vente une fois le déclassement effectué.

Afin de finaliser cette vente, les délibérations correspondantes devront être établies et un rendez-vous devra être pris auprès du notaire à Cluny pour procéder à la signature des actes nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le déclassement du chemin des Jannauds du domaine public communal.**

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- **APPROUVE la vente du chemin des Jannauds, une fois celui-ci déclassé, pour un montant total de 1 128,76 €.**

VOTES : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Tourisme : référent tourisme et référents randonnée

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu le « Guide de l'élu » transmis par l'Office de Tourisme. Elle le fera suivre aux différents élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Elle indique également que l'Office de Tourisme souhaite que la commune désigne un référent tourisme ainsi qu'un ou plusieurs référents randonnés.

Enfin, Mme le Maire rappelle qu'une randonnée nocturne est organisée à Montmelard le 25 août 2026 à 19 heures.

Proposition d'Escape Game à Saint-Cyr

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a été contactée par deux jeunes femmes souhaitant proposer un projet d'Escape Game dans les bois de Saint-Cyr. Elle précise les avoir rencontrées en mairie, accompagnée de plusieurs conseillers municipaux, afin d'échanger sur leur projet.

Mme le Maire et les conseillers municipaux ont donné un accord de principe à ce projet, sous réserve de l'accord préalable des propriétaires des parcelles privées concernées par le parcours.

Trois parcelles avaient initialement été identifiées. Toutefois, Mme le Maire s'est aperçue que le parcours envisagé traversait en réalité un nombre plus important de parcelles. Elle a donc contacté les porteuses du projet afin de les en informer et de leur préciser que l'accord définitif de la commune ne pourra être donné qu'après obtention de l'accord écrit de l'ensemble des propriétaires concernés.

Retour sur la réunion d'information relative au projet éolien de Matour

Les retours concernant la réunion publique sont globalement positifs. Les participants ont notamment apprécié la démarche d'information et d'échange mise en place par la commune.

À la suite de cette réunion, plusieurs courriers ont été reçus en mairie. Certains administrés ont demandé des renseignements complémentaires, tandis que d'autres ont transmis des informations supplémentaires concernant le projet.

Ces différents éléments alimentent la réflexion du Conseil municipal et confortent la position de la commune de ne pas donner suite au projet.

Questions diverses

Le PETR propose à la commune, dans le cadre d'Octobre Rose, un escape Game « clé en main » pouvant être organisé sur la commune. Après échanges, le Conseil municipal ne souhaite pas organiser cette manifestation cette année.

La course Matour Run traversera Montmelard le 6 septembre 2026. Un ravitaillement sera installé sur la place du village.

Le Raid Bleu devrait également traverser la commune entre le 29 octobre et le 1er novembre 2026, dans le cadre de la spéciale E4. L'itinéraire envisagé emprunte certains chemins sur lesquels se trouvent des installations liées au réseau d'eau communal. Jacques Chorier propose donc qu'un autre itinéraire soit étudié afin de préserver ces installations. Un courrier sera adressé aux organisateurs en ce sens.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont pu, lors de la dernière période de canicule, prendre des nouvelles des personnes fragiles ou vulnérables de la commune. Elle rappelle l'importance de rester attentif à ces personnes et d'assurer, dans la mesure du possible, un suivi régulier lors des épisodes de fortes chaleurs.

Mme le Maire demande qu'une intervention soit prévue pour le lavage des vitres des différents bâtiments communaux, notamment l'école, la mairie, la salle des fêtes et la bibliothèque.

Mme Raveaud présente un devis établi par un archiviste privé, dont les coordonnées lui ont été communiquées par les Archives départementales. Le montant du devis s'élève à 9 720 €. Afin de pouvoir comparer les différentes propositions, il est décidé de solliciter d'autres devis. Il est rappelé qu'une demande de subvention pourra être déposée à partir du mois d'avril.

Mme Billonet informe le Conseil municipal de ses échanges avec l'association « Les Chats du Cœur » de Cluny. Elle indique disposer d'une convention permettant à la commune de bénéficier d'un dispositif de stérilisation des chats errants. Cette démarche n'entraînant pas de participation financière pour la commune, le Conseil municipal étudiera la possibilité d'y adhérer lors d'un prochain conseil. Mme Billonet se propose d'être la référente de la commune pour ce dispositif.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les scouts doivent quitter la commune le 29 août.

Mme le Maire présente au Conseil municipal un ouvrage écrit par une jeune étudiante dont les parents résident sur la commune. Il est envisagé de mettre cet ouvrage à disposition à la bibliothèque municipale.

La séance est levée à 00h00.

Secrétaire de Séance,

Martine BILLONET

La Maire,

Laure FLEURY